



**Conditions d'attribution Améthyste
pour les droits ouverts à compter du 1^{er} juillet 2013**

| Public concerné | Conditions d'attribution | Participation de l'usager | Zonage du titre distribué |
|---|---|---|--------------------------------------|
| Anciens combattants et veuves de guerre imposables | à partir de 65 ans et sans activité professionnelle | 30 € si choix Améthyste 3-5 ou 60 € si choix Améthyste 1-5 | Améthyste 3-5 ou Améthyste 1-5 |
| Anciens combattants et veuves de guerre non imposables et Anciens combattants blessés ou mutilés de guerre titulaires d'une carte priorité ou d'invalidité ONAC | à partir de 65 ans et sans activité professionnelle | Aucune | Améthyste 1-5 |
| Personnes handicapées à partir de 20 ans | bénéficiaires - soit de l'Allocation Adulte Handicapé - soit d'une pension d'invalidité de 2 ^e catégorie et non imposables | Aucune | Améthyste 3-5 |
| Personnes âgées de 60 à 65 ans | disposant d'une carte d'invalidité et non imposables et sans activité professionnelle | Aucune | Améthyste 3-5 |
| Personnes âgées à partir de 65 ans | non imposables et sans activité professionnelle | Aucune | Améthyste 3-5 |

Condition commune à toutes les catégories de bénéficiaires : résider dans les Yvelines.